

entendu que nous cesserons tous les deux de parler à la presse jusqu'à ce que nous admettions notre échec ou que nous réussissions à trouver une solution au problème pour ensuite en informer la Chambre et les Canadiens.

Ce serait une sorte de condition préalable. J'ai essayé d'être patient pendant presque 10 jours pour ces questions que je considère comme très importantes. Je n'ai pas toujours réussi. J'ai aussi parlé à des gens de la presse. Quand je lirai leurs reportages, je regretterai peut-être ce que j'ai dit dans le feu de la colère et sous l'impulsion du moment.

J'étais furieux le 11 octobre parce que je croyais que nous avions conclu une entente ferme sur une question très importante.

La Loi sur le Parlement du Canada est la loi qui nous distingue légalement du reste de la société. C'est une mesure législative qui parle seulement du Parlement du Canada et des parlementaires qui servent au Sénat ou à la Chambre des communes.

Nous sommes inévitablement et inéluctablement parties à un conflit d'intérêts du commencement à la fin de nos travaux. Ceux d'entre nous qui ont la responsabilité de siéger à un comité au nom des autres députés sentent la pression peut-être plus que les autres.

En fin de compte, nous devons voter dans une atmosphère marquée par ce conflit parce que la loi elle-même détermine de quelle façon nous devons être gouvernés. La loi elle-même parle des compensations financières que nous recevons, des ressources que nous utilisons et de toutes ces questions.

Je pensais que nous nous étions entendus ensemble pour travailler sur cette question qui exige un lent processus. Parfois, quand les gouvernements sont censés être responsables d'une chose, ils peuvent la faire plus rapidement. Lorsque nous essayons d'en arriver à un consensus avec 295 députés à la Chambre des communes, et en fin de compte avec le Sénat, sur une question aussi essentiel pour notre existence que l'est cette loi pour la réputation de notre institution, nous devons faire très attention aux commentaires que nous faisons.

Ces commentaires sont considérés comme faux par bon nombre des députés des deux côtés de la Chambre et jettent le discrédit sur des personnes et, en fin de compte, sur cette institution. Dans ce contexte, ils sont très graves.

Privilège

Si le retard à aborder la discussion sur cette question de privilège peut être avantageux pour tous les députés en apportant une solution satisfaisante à ces questions au nom du peuple canadien dans cette institution démocratique, je suis disposé à faire preuve de patience à condition que la lutte ne se poursuive pas à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, et que l'on en discute jusqu'à ce que l'on ait convenu que l'on ne s'entend pas ou jusqu'à ce que l'on ait trouvé un terrain d'entente.

J'aimerais qu'on me réponde. Monsieur le Président, si vous êtes disposé à autoriser une réponse et que l'on préfère aller de l'avant avec la discussion, je suis prêt à le faire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne sais pas à quoi faisait allusion le député de Calgary-Ouest dans plusieurs des points qu'il a soulevés, mais je tiens à dire que, en ce qui concerne l'idée de procéder à un examen de la Loi sur le Parlement du Canada en vue de régler certaines des préoccupations formulées par les députés et par d'autres personnes, nous avons dit, dès le début, que nous étions disposés à collaborer avec les autres, dans la mesure du possible, et à travailler en équipe en vue de régler cette question.

Nous avons toujours l'intention de le faire, et rien ne nous fera changer d'idée, espérons-le. J'ai discuté de cette question au cours de la dernière heure avec notre représentant au sein du Comité. Il a manifesté le désir de continuer de collaborer avec les autres en vue de régler une question qui, manifestement, préoccupe les députés. Nous espérons trouver une solution que nous jugerons tous satisfaisante. Nous espérons parvenir à un consensus. Voilà notre objectif.

Je voulais commencer par dire cela. Par ailleurs, ces jours derniers, le député de Calgary-Ouest a fait plusieurs allégations, et a prétendu que mon attitude avait porté atteinte à ses privilèges de député. Il m'a accusé publiquement à la Chambre et au comité.

• (1540)

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais répondre à certaines des observations qui ont été formulées.

Après avoir entendu ce qu'avait à dire le député, le whip du gouvernement, pendant près d'une demi-heure à la Chambre, je crois que j'ai le droit de répondre pendant quelques minutes au moins aux allégations qu'il a formulées. Je résumerai brièvement les arguments du député, et je tenterai de répondre à chacun d'eux rapidement.